Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260320-20260320004-DE

CRUGUEL

République Française
Département du Morbihan

Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CRUGUEL s'est réuni à la mairie de CRUGUEL sous la présidence de M. BOULVAIS David, Maire.
La convocation du Conseil Municipal ainsi que l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 mars 2026 et affichés à la mairie le 16 mars 2026

Présents (15) : *BOULVAIS David, BOULVAIS Marine, CARO Fabrice, COURTEL Magali, DIABAT Françoise, ETIENNE Brigitte, EVEN Camille, GICQUEL Céline, HERVOUET Clément, JOUNOT Yoann, MAHÉO Anthony, PÉDRONO Tanguy, RICHARD Magali, TATTEVIN Cindy, TRÉGARO Nicolas,*

Absents excusés (0) : *néant*
Pouvoirs : *néant*
Secrétaire de séance (article 2121-15 du CGCT) *: Mme EVEN Camille*

4-Élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-7-2 ;
Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Mr le Maire précise qu'il a reçu la candidature d'une liste composée de Mr Fabrice CARO, Mme Françoise DIABAT et Mr Nicolas TRÉGARO. Il demande si un autre candidat souhaite déposer une liste. Aucune autre liste de candidat n'est déclarée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 15
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) 1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d] 14
f. Majorité absolue 8

Envoyé en préfecture le 30/03/2026
Reçu en préfecture le 30/03/2026
Publié le
ID : 056-215600511-20260320-20260320004-DE

LISTES	*Suffrage obtenu (en chiffre)*	*En lettre*
CARO Fabrice – DIABAT Françoise – TRÉGARO Nicolas	*14*	*quatorze*

Proclamation de l'élection des adjoints

La liste de Mr CARO Fabrice ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire : Mr CARO Fabrice, Mme DIABAT Françoise et Mr TRÉGARO Nicolas

Fait à CRUGUEL, le 20 mars 2026
Le Maire, David BOULVAIS,

